

DEMANDE DE PASSEPORT

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (originaux seulement)

⚠ LES DEMANDES SONT SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT / Pré-demande à faire sur le site de l'ANTS

- **ANCIEN PASSEPORT** (périmé de – 2 ans pour les « passeports Delphine » et « ancien passeport » ET de moins de 5 ans pour les « passeports électroniques » et « biométriques »).
- **Carte Nationale d'Identité** en cours de validité ou périmée de moins de 2 ans.
- **OU ACTE DE NAISSANCE DE – DE 3 MOIS** (si perte, 1^{ère} demande ou CNI périmée ou discordance entre le passeport et la carte d'identité)
- **EN CAS DE PERTE : CNI** en cours de validité **ou ACTE DE NAISSANCE INTÉGRAL** datant de – de 3 mois + **justificatif** comportant une photographie (carte vitale, carte de train...).

- **TIMBRES FISCAUX : 86 € pour les majeurs, 42€ pour les moins de 18 ans et 17€ pour les moins de 15 ans.**
(possibilité d'acheter les timbres en dématérialisation sur le site TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR)

- **FILIATION** : vous devez être en mesure de nous indiquer votre filiation (Nom, Prénoms, date et lieu de naissance de vos parents)

- **1 PHOTO D'IDENTITÉ < à 6 MOIS, CONFORME ET EN COULEUR aux nouvelles normes** (la photo doit être nette, sans pliure, ni traces. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée. Il ne doit pas sourire).

- **1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE ORIGINAL DATANT DE MOINS DE 1 AN A VOTRE NOM.** : facture EDF, SOGEDO, quittance de loyer, avis d'imposition, facture téléphone.

*- pour les personnes hébergées, merci de fournir **le justificatif de domicile de l'hébergeant** ainsi qu'une **attestation** précisant la date du début de l'hébergement ainsi que **sa carte d'identité.***

- **POUR LES ETRANGERS DEVENUS FRANÇAIS, POUR LES FRANÇAIS NÉS A L'ETRANGER ET POUR CEUX NÉS EN FRANCE DONT LES PARENTS SONT NÉS A L'ETRANGER, FOURNIR DEUX PREUVES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE (EX : passeport et carte d'identité périmés de - de 2 ans, certificat de nationalité française etc.)**

- **SI VOTRE SITUATION a changé** (mariage, veuvage, changement de nom) **merci de fournir les actes officiels de – de 3 mois.**

POUR LES MINEURS, FOURNIR EN SUPPLEMENT :

- **LE LIVRET DE FAMILLE, CNI** du parent accompagnant ainsi que son justificatif de domicile.
- **DANS LE CAS D'UN DIVORCE**, merci de joindre l'original du jugement définitif et complet avec la mention d'autorité parentale.

- (si garde alternée, les deux parents doivent se présenter avec un justificatif de domicile chacun + CNI et ils doivent signer une autorisation parentale).



L'INTERESSÉ DOIT SE PRÉSENTER PERSONNELLEMENT EN MAIRIE AFIN DE DÉPOSER SA DEMANDE ET D'APPOSER SES EMPREINTES DIGITALES ! TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS DEVRA ÊTRE FIXÉ SELON NOS DATES DE DISPONIBILITÉS.